

Dettes d'un parent condamné!

Par thalieperles, le 10/06/2008 à 22:49

bonjour,

Pourriez vous m'aider dans une petite inquiètude?

Ma mère a été condamné à 7 ans de prison et des dommages à payer à mon père (la victime, empoisonné) la somme de 70 000 € ...

A son décès (ma mère), qui devra payer sa dette ?? existe-t-il une lois qui nous protège, nous, les enfants ??

Merci à vous pour vos réponses

Par Visiteur, le 11/06/2008 à 00:07

Le passif s'hérite comme l'actif, vous pouvez cependant refuser la succession (toute). Néanmoins, dans ce cas particulier, je doute, peut-etre devriez vous posez la question à un avocat ou sur le dorum droit pénale...

Bénévolement et cordialement

Par thalieperles, le 11/06/2008 à 13:13

Merci de votre réponse, je vais de ce pas poser la même question sur le forum des droit pénals ...

Cordialement

Par Jurigaby, le 11/06/2008 à 16:26

Bonjour.

Pragma a raison, pas d'exception, vous pouvez refuser la succession.

Par thalieperles, le 11/06/2008 à 20:15

merci de répondre

Par contre, étant donné que je ne la cotoie plus, comment refuser la succession si je ne sait pas son décés puis je faire maintenant ???

Merci encore!!